



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision portant délégation de signature

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Nicolas Grivel, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 28 octobre 2021) ;

DÉCIDE

Article 1

Délégation est donnée aux agents visés en annexe à la présente décision pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les validations du service fait ou la réception des biens et services livrés.

Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour les délégataires.

Article 3

La Secrétaire générale et le Directeur comptable et financier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le 07/10/2025

Le Directeur général
Nicolas Grivel

SIGNÉ

Annexe :

Nom	Prénom	Direction	Fonction
Garnier	Natacha	Secrétariat général	Chargé de formation
Habbouse-Messaoui	Salima	Secrétariat général	Chargé de formation
Dauchy	Anastasia	Secrétariat général	Chargé de formation
Potor	Julie	Secrétariat général	Assistante RH formation
Christophe-Romain	Valérie	Secrétariat général	Assistante RH formation